

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable*
 Capital social maximum : 1 000 000 000 €
 Siège social : 1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
 Tél. : 09 72 72 79 85 – 328 470 570 RCS Nanterre
 * la variabilité du capital a été suspendue à compter du 12 mai 2026

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION
 N° Associé :
 Horodatage :

Personnes physiques

ACQUÉREUR / VENDEUR			CO-ACQUÉREUR / VENDEUR			TUTEUR
M.	Mme	Indivision	M.	Mme	Indivision	
Nom – Prénom :			Nom – Prénom :			
Nom de naissance :			Nom de naissance :			
Né(e) le : à :			Né(e) le : à :			
Dépt. : Nationalité :			Dépt. : Nationalité :			
Adresse :			Adresse :			
Code postal : Ville :			Code postal : Ville :			
Téléphone :			Téléphone :			
E-mail :			E-mail :			
Profession exacte :			Profession exacte :			
Salaarié Allianz : Oui Non			Salaarié Allianz : Oui Non			
SITUATION FAMILIALE						
Célibataire	Marié(e)	Pacsé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)		
Si marié(e) ou pacsé(e) :		régime de la communauté		régime de la séparation de biens		
PACS en indivision		PACS en séparation de biens				
FISCALITÉ						
France métropolitaine			DROM/COM			
Non Résident (indiquer pays de résidence :						
Les US Persons* ne sont pas autorisées à l'achat						
Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :						

Personne morale

Forme juridique :	Nom du représentant légal :
Nom / Dénomination sociale :	Prénom du représentant légal :
Adresse :	Qualité :
Code postal : Ville :	Né(e) le : à :
Téléphone :	Adresse personnelle :
E-mail :	Bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale :
N° SIRET :	Mr / Mme :
N° APE :	Mr / Mme :
	FISCALITÉ IS IR Autre :

L'ordre d'achat du	soit modifié comme suit :
Nombre de parts à acquérir (A) =	
Prix maximum offert par part (B) =	€
Total (C) = A x B =	€
Frais* (D) = C x 0.06 =	€
Montant total à régler = C + D =	€
Ordre valide jusqu'au	inclus dans la limite de 12 mois
Au-delà de cette date, les ordres totalement ou partiellement non exécutés deviendront caducs.	
(*) La société de gestion est rémunérée pour son intervention par une commission dont le montant est calculé sur le prix payé au vendeur. Elle est de 5%HT soit 6%TTC.	
L'ordre d'achat du	soit annulé !

L'ordre de vente du	soit modifié comme suit :
Nombre de parts à vendre (A) =	
Prix minimum accepté par part (B) =	€
Somme nette à percevoir (A + B) =	€
Ordre valide jusqu'au	inclus dans la limite de 12 mois
Au-delà de cette date, les ordres totalement ou partiellement non exécutés deviendront caducs.	
L'ordre de vente du	soit annulé !

Fait à le
 Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

ACQUÉREUR / VENDEUR

CO-ACQUÉREUR / VENDEUR

CACHET DE LA SOCIETE DE GESTION

* Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain / Vous avez le statut de résident fiscal américain / Vous êtes né sur le territoire américain / Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) / Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain / si la société est une institution financière relevant du droit américain.

Conditions de validité du mandat d'annulation/modification sur le marché secondaire**Rappel :**

L'inscription de l'ordre sur le registre est subordonnée :

- Au fait que le mandat soit conforme et entièrement complété par le (les) donneur(s) d'ordre
- A la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis
- Le mandat d'achat doit être accompagné du règlement (virement) couvrant le montant global de l'achat

Liste des justificatifs à fournir pour une personne physique

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité de chaque signataire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire
- Pour un mineur, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- Pour un majeur incapable, le jugement de mise sous protection et l'accord d'achat du juge des tutelles
- La fiche PPE (personne politiquement exposée) dûment remplie et signée par le(s) signataire(s) (achat uniquement)
- Un justificatif de provenance des fonds (relevé d'épargne, d'assurance vie, justificatif de vente immobilière...) (achat uniquement)
- En cas de démembrement, la convention de démembrement (achat uniquement)
- Achat à crédit, l'acte de nantissement (achat uniquement)
- Si réemploi de fonds propres, fournir une attestation du conjoint autorisant expressément la souscription (achat uniquement)

Liste des justificatifs à fournir pour une personne morale

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité du représentant légal de la société et de chaque bénéficiaire effectif
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du représentant légal de la société et de chaque bénéficiaire effectif
- Un registre des bénéficiaires effectifs de la société à jour
- Un KBIS de moins de 3 mois
- Une copie des statuts certifiés conformes
- Un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal
- Un relevé d'identité bancaire au nom de la personne morale
- Un justificatif de provenance des fonds (relevé d'épargne, bilan comptable, justificatif de vente immobilière...)
- Achat à crédit, l'acte de nantissement.

Coordonnées bancaires du compte sur lequel faire le règlement

MARCHE SECONDAIRE AGF PIERRE
IBAN : FR76 3148 9000 1000 2223 0227 247
BIC : BSUIFRPPXXX

Fonctionnement du marché secondaire**Modalités de transmission des ordres à la société de gestion :**

Le mandat d'annulation / modification doit être adressé par courriel à fgcasso@allianz.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante Allianz Immovalor, 1 Cours Michelet – CS 30051 - S1500 - 92076 Paris La Défense au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

La Société de gestion horodate sur le registre de manière chronologique les mandats qui lui sont transmis.

Annulation ou modification du mandat :

Le mandat inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation / modification de l'ordre initial par courriel ou par courrier. Un formulaire « Annulation / Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande)

Couverture des ordres :

Dans le cadre de la garantie de bonne fin des transactions attribuée par la loi à la société de gestion, celle-ci est en droit de subordonner l'inscription des ordres d'achat à un versement de fonds, qui doit être effectué, pour le montant maximum souhaité (frais de transaction inclus) par virement sur le compte spécifique de la Société reçu au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures. Dans tous les cas, la société de gestion restituera l'éventuelle différence après exécution de l'ordre ou le total de la couverture pour les ordres d'achat non exécutés arrivés à échéance.

Prix d'exécution et périodicité :

La Société de gestion procède périodiquement, à intervalles réguliers et à heure fixe, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres inscrits sur le registre.

Le prix d'exécution est celui auquel la plus grande quantité de parts peut être échangée.

Si plusieurs prix peuvent, au même instant, être établis sur la base du critère ci-dessus, le prix d'exécution est celui pour lequel le nombre de parts non échangé est le plus faible.

Dans le cas où ces deux critères n'auraient pas permis de déterminer un prix unique, le prix d'exécution est le plus proche du dernier prix d'exécution établi.

Le prix d'exécution peut être connu, le jour même de son établissement, auprès de la société de gestion ou par consultation du site internet www.immovalor.fr

LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES : Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons dans le cadre de notre relation contractuelle et commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux services de Allianz Immovalor et aux entreprises partenaires et prestataires. Elles nous permettent de remplir nos obligations légales. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons durant la période de détentions de parts. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous pouvez exercer votre droit d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données personnelles (DPO) d'Allianz France pour toute information ou contestation relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Allianz Immovalor - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.